

Séance du 28 octobre 2021

Membres en exercice : **15**
Présents : 10
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N°46/2021

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

ID : 004-210400131-20211028-202146COMPTADM2-DE

---- L'an deux mille vingt-et-un
le vingt-huit octobre à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 21 octobre 2021

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **SECHEPINE** Elisabeth, **LATIL**
Yves, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth et **WEBER** Hélène.

3 Absent(s) excusé(s) : **DANEL** Mauricette, **MACCARIO** Fabrice et
WALCZAK Franck

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

3 Pouvoirs : **DANEL** Mauricette à **TURCAN** Nicole, **MACCARIO** Fabrice à
ROBERT Frédéric et **WALCZAK** Franck à **AVINENS** René.

Secrétaire de séance : Frédéric **ROBERT**

OBJET : COMPTA / BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

---- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives au niveau du budget général. Il donne les précisions suivantes :

- Une subvention DETR 2021 a été acquise pour le réaménagement de la mairie pour un montant de 42076 € à intégrer au compte 1341 **opération 222** – recettes d'investissement
- Il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits pour **l'opération 209** « mise en conformité des bâtiments scolaires et périscolaires pour les personnes à mobilité réduite ». Cette opération a commencé avant 2018 et a été portée par la communauté de communes. Les bâtiments ayant été restitués lors du retour des compétences scolaires et périscolaires, des écritures comptables sont à effectuer pour intégrer ces travaux dans l'actif communal.
Flux budgétaire au compte 2313 : Prévoir 50 % restant des travaux TTC + les frais liés agent EPCI
Constat part subvention DETR au compte c/21312-041- Dépenses
DETR opération d'ordre (opérations patrimoniales ds section d'INV) -Encaissement C/134-041-
recettes
- Ouvertures de crédits pour l'opération à créer **n°250**: « Aménagement structurel de l'ancien bassin/table d'orientation »

---- La décision modificative sera établie en section d'investissement ainsi qu'il suit :

DEPENSES			RECETTES	
Opération 209	Compte 2313	6159 €		
	Compte 21312-041	1641 €	Compte 1341-041	1641 €
Opération 250	Compte 2031	2000 €		
	Compte 2313	10000 €		
Opération 222	Compte 2184	2000 €	Compte 1341	42 076 €
Opération 243	Compte 2313	21 917 €		
TOTAL		43 717 €		43717 €

----- Il y aura à régulariser les erreurs matérielles de comptes en fonction de ce qui est ainsi qu'il suit :

DEPENSES	RECETTES
Compte 6168 : - 2000	Compte 748313 : - 43 864
Compte 6182 : + 2000	Compte 74834 : + 43864
Compte 6574 : + 100 (subvention école)	
Compte 022 : - 100 € (dépenses imprévues)	

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

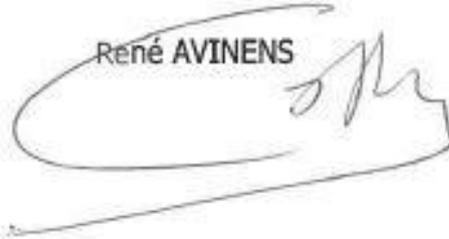
❖ **DÉCIDE des décisions modificatives telles que détaillées ci-dessus.**

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

René AVINENS




Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.